



Absences sans justificatif

Par **vt041**, le **05/02/2012** à **11:55**

Bonjour,

Après 15 ans chez mon employeur, je souhaite négocier mon départ mais ce dernier refuse. Quel serait l'impact sur mon salaire et mon licenciement si je décidais de ne plus me présenter à mon travail passé un délais de trois jours ?

Merci de votre réponse;

Cordialement.

Par **DSO**, le **05/02/2012** à **13:46**

Bonjour,

Tout d'abord, vous n'auriez plus de salaire bien évidemment, si vous n'effectuez plus de travail.

Ensuite, soit dans le meilleur des cas l'employeur peut vous licencie pour abandon de poste pour faute grave privatrice de préavis et d'indemnité de licenciement.

Soit l'employeur ne fait rien (il n'a aucune obligation de vous licencier), et vous êtes dans de beaux draps, puisque vous n'aurez plus de salaire, pas de prise en charge par le Pôle emploi, et impossibilité de travailler dans une autre entreprise, puisque le contrat ne serait pas

juridiquement rompu.

Cordialement,
DSO

Par **pat76**, le **05/02/2012** à **15:10**

Bonjour

Après 15 ans passé dans la société, quel est le motif qui vous incite à vouloir partir de l'entreprise.

A quand remonte votre dernière visite médicale à la médecine du travail?

Par **amajuris**, le **05/02/2012** à **19:53**

bjr,

je confirme les propos de DSO,

si vous ne vous présentez pas à votre travail, cela sera considéré comme un abandon de poste.

votre employeur vous enverra peut être un courrier de mise en demeure de reprendre le travail.

si vous ne répondez pas, votre employeur peut très bien décider de ne rien faire, ce qui sera plus embêtant pour vous que vous votre employeur avec les conséquences formulées par DSO.

vous pouvez démissionner, votre employeur ne peut s'y opposer.

cdt